SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES

POLYNÉSIE FRANÇAISFregistré le

2 9 MAI 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



DÉLIBÉRATION N°23-2020 du 15 mai 2020

Portant décision modificative n°1 du Budget Principal 2020

L'an deux-mille-vingt, le 15 mai 2020, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 12 mai 2020 conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Félix BARSINAS

DATE DE CONVOCATION:	12 mai 2020
DATE DE LA SÉANCE:	15 mai 2020
HEURE DE LA SÉANCE:	10:30
En exercice:	15

En exercice:	15
Présents:	12
Procurations:	0
Votants:	12
Pour:	12
Contre:	0
Abstention:	0

SECRETAIRE DE SEANCE:	
Tania BONNO	

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Athanase PAHUTOTI		×	
Henri TUIEINUI	x		
Etienne TEHAAMOANA	x		
Ani PETERANO		х	
Tania BONNO	×		
Benoît KAUTAI	x		
Joseline PIRIOTUA	×		
Félix BARSINAS	х		
Mirella TIMAU	×		
Nestor OHU	×		
Florentine SCALLAMERA	x		
Joseph KAIHA	x		
Marçel BRUNEAU	×		
Georges TEIKIEHUUPOKO		х	
Časimir TAMARII	x		

Le Président expose:

VU

VU

VU

VIJ le Code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française,

VU l'arrêté n°2062 CM du 9 novembre 2010 confiant aux communes de l'archipel des îles Marquises le soin d'élaborer un projet de développement économique en application des dispositions de l'article LP 1er de la loi de pays n°2010-12 du 25 août 2010;

l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;

VÜ le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 25 janvier 2020,

VU le courier nº289 du 15 mai 2020 annulant le projet éducatif du Foyer Socio Educatif de Taiohae prévu en mai 2020 et

subventionné par la délibération n°13 du 25 janvier 2020

l'appel téléphonique au début du confinement annulant le projet éducatif du CSP Hakahau prévu au 1er semestre 2020

et subventionné par la délibération n°12 du 25 janvier 2020

la DÉLIBÉRATION N°x-2020 du 15 mai 2020 Portant décision à la demande de la commune de Nuku Hiva d'exonér la VÜ

contribution annuelle à la Communauté de Communes des Îles Marquises au titre de l'exercice 2020

la DÉLIBÉRATION N°21-2020 du 15 mai 2020 Approuvant le principe de l'opération "Etude d'opportunité et de faisabilité

pour la gestion du service public du transport maritime aux Marquises sud'

 $\textbf{la D\'ELIB\'ERATION N°22-2020 du 15 mai 2020 Portant d\'ecision de la cession du v\'ehicule de service de la marque proposition de la cession du véhicule de service de la marque proposition de la cession du véhicule de service de la marque proposition de la cession du véhicule de service de la marque proposition de la cession du véhicule de service de la marque proposition de la cession du véhicule de service de la marque proposition de la cession du véhicule de service de la marque proposition de la cession de la$

CHEVROLET TRAILBLAZER immatriculé 231001 P

VU certains événements sportifs et projets scolaires annulés à cause de la crise sanitaire du COVID-19 en Polynésie

française,

CONSIDERANT QU'

il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2020 du budget primitif, notamment en raison des événements sportifs et projets scolaires organisés par les associations mais annulés à cause de la crise sanitaire du COVID-19, de l'étude et des décisions sus-visées

il convient de procéder à la décision modificative n°1 au budget principal de la manière suivante:

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1

FONCTIONNEMENT DEPENSES	MONTANT
61551 - Entretien et réparations sur biens mobiliers- Matériel roulant	750 000 FCFP
617 - Etudes et recherche	500 000 FCFP
6241 - Transports de biens	500 000 FCFP
6574 - Subventions de fonctionnement au associations et autres personnes de droit privé	-1 750 000 FCFP
FONCTIONNEMENT RECETTES	MONTANT
INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
INVESTISSEMENT DEPENSES	MONTANT
000 - Non Individualisés	1 500 000 FCFP
OP202001 - Etude d'opportunité et de faisabilité pour la gestion du service public du transport maritime aux Marquises sud	4 000 000 FCFP
2031 - Frais d'études	
	MONTANT
2031 - Frais d'études	MONTANT 2 700 000 FCFP

- **Article 2** Les délibérations attribuant des subventions aux associations pour l'exercice 2020 sont abrogées:
 - délibération n°10 du 25 janvier 2020 Attribuant une subvention à l'UNION DU SPORT SCOLAIRE POLYNESIEN (USSP) pour l'organisation des jeux scolaires inter Marquises du 3 au 7 mai 2020
 - délibération n°12 du 25 janvier 2020 Attribuant une subvention à la Coopérative scolaire CSP de HAKAHAU pour une projet de découverte à Rangiroa du 13 au 27 mars 2020
 - délibération n°13 du 25 janvier 2020 Attribuant une subvention au Foyer Socio Educatif de Taiohae pour un projet de découvertes professionnelles, culturelles, environnementales et institutionnelles sur l'île de Tahiti du 25 au 30 mai 2020
- **Article 3** La présente délibération peut faire l'bjet d'un recours pour excès de ouvoir devant le Trbiunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2 mois) à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

